

Assemblée des marchands du Maine et Loire à Angers

ven 29/11/2019 - 17:12



Intervention du Président de Culture Presse

Daniel Panetto, Président de Culture Presse est allé à la rencontre des marchands du Maine et Loire, ce mercredi 20 novembre, pour célébrer à nouveau l'avancée historique que représente la modernisation de la loi Bichet pour l'activité des marchands de presse.

Culture Presse peut se féliciter en effet d'avoir contribué à mettre en valeur trois points essentiels dans cette nouvelle loi : la **sanctuarisation de la presse IPG** (Information politique et générale) et le **pluralisme**, dont les marchands de presse sont les gardiens, et qui donnent au métier de diffuseur toute sa noblesse ; une **définition de la presse** qui apparaissait nécessaire, face à l'accumulation de produits « exotiques » dans les linéaires de presse tels que des pastilles Pulmoll ou des râpes à fromage ; et enfin **l'assortiment et le plafonnement** des titres ayant obtenu la commission paritaire, en fonction de la taille du linéaire, des ventes et de la clientèle du magasin.

Cette nouvelle législation est encadrée par un organisme qui a fait ses preuves, l'**ARCEP**, en charge des Télécommunications et des Postes, et doté de moyens additionnels pour veiller également au respect des cahiers des charges des acteurs de la distribution.

Chiffre d'affaires : une croissance positive en 2019 chez les spécialistes

Le baromètre des spécialistes indépendants (hors région parisienne) élaboré par Culture presse en association avec Devlyx, révèle une formidable progression de **+4,6 %** en 2019 / 2018 pour la presse nationale. Le marché est porté par les publications, à forte valeur faciale et représentant près de 70% des ventes, mais entraîné aussi par un boom des encyclopédies, lié au succès de lancements comme les automobiles Tintin.

Hoppstore : un partenaire colis incontournable

Stéphane Chessé, Responsable du projet Hoppstore est venu en personne présenter les avantages du partenariat établi avec Culture Presse pour l'envoi et la réception de colis en magasin : un taux de commission exceptionnellement élevé de 60 centimes par transaction, soit le double du marché actuel, et une licence pour proposer des services postaux dans les points de vente participants, dès septembre 2020. 2000 magasins se sont déjà inscrits comme [relais Hoppstore](#).